

PRÉF. 72
09.01.25



Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Protection maternelle et infantile

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 77756 du

Arrêté n° 25 / 183 du

08 JAN. 2025

Objet : ARRÊTÉ MODIFICATIF
MICRO-CRÈCHE "LES DOUDOUS DE L'OCÉANE" _ SAINT SATURNIN
MODIFICATION DU NOM DE LA STRUCTURE ET DE L'ÂGE MAXIMUM

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ;

Vu l'Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu l'Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;

Vu l'Arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en EAJE ;

Vu le Décret n°2021-1446 du 4 novembre 2021 relatif aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des EAJE ;

Vu l'Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Vu le Décret N°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'avis favorable du Médecin Chef du service de Protection maternelle et infantile

Sur proposition de M. le Directeur général des Services du Département ;

ARRETE

Article 1 : La micro-crèche « Les Doudous de l'Océane » située 6 rue Lucien Chaserant 72650 SAINT SATURNIN est autorisée à fonctionner comme suit à compter du 11 septembre 2024. .../...

Suite de l'Arrêté N° Dossier 77756 du

Article 2 : La micro-crèche, auparavant nommée « Câlines Doudou », gérée par la société « Les Doudous de l'Océanie », devient désormais la micro-crèche « Les Doudous de l'Océane » dont la gestion est assurée par SASU « A Chacun Son Histoire _ Saint Saturnin » située 6 rue Lucien Chaserant 72650 SAINT SATURNIN.

Cette structure est gérée par Charles-Emmanuel GROUBERMAN-TERRIAGA, franchiseur national « A Chacun son Histoire France ».

Article 3 : La capacité d'accueil de la structure est de 10 enfants maximum, âgés de 10 semaines à 6 ans, qui pourront être accueillis en accueil régulier (temps complet ou partiel), en accueil occasionnel ou en accueil d'urgence.

Les enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique pourront également être accueillis.

En application de l'article R 2324-27 du Code de la Santé Publique, la structure peut accueillir des enfants en surnombre, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 octobre 2021, relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre. Le cas échéant, les règles d'encadrement fixées à l'article R 2324-43 du Code de la Santé Publique, sont respectées à tout instant au regard du nombre total d'enfants effectivement accueillis.

Article 5 : La directrice de la structure est Madame Claire Estelle REVAUD, titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, qui veillera à son bon fonctionnement conformément au règlement de fonctionnement et au projet pédagogique.

L'équipe des professionnelles est également composée de :

- . 1 Auxiliaire de puériculture
- . 2 CAP AEPE

Des stagiaires pourront être accueillis dans le cadre de leur formation et dans le respect du projet d'établissement.

Article 6 : Le taux d'encadrement est d'un professionnel pour 6 enfants

Article 7 : M. le Directeur Général des Services du Département, Mme la Directrice Générale adjointe, chargée de la Solidarité départementale, Monsieur Charles-Emmanuel GROUBERMAN-TERRIAGA, gestionnaire de la société A Chacun Son Histoire _ Saint Saturnin, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Le Président du Conseil départemental,

09 JAN 2025
13 JAN 2025

Dominique LE MÈNER